

Compagnie des Filles de la Charité (FdlC)



DEVISE :

**LA CHARITÉ DE JÉSUS CRUCIFIÉ
NOUS PRESSE**

La Compagnie, fondée en France au XVII^e siècle par Saint Vincent de Paul et Sainte Louise de Marillac, est connue dans l'Église sous le nom de Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, Servantes des Pauvres.

Ses débuts furent à la fois simples et inattendus, comme le reconnaît Saint Vincent : *“Qui eût pensé qu'il y aurait des Filles de la Charité?... je n'y pensais pas... Dieu y pensait pour vous”*.

Attentif à côtoyer la Providence, et docile à l'action de l'Esprit, Vincent de Paul découvrit la misère matérielle et spirituelle de son temps, et consacra sa vie au service et à l'évangélisation des pauvres, qu'il appelait *“nos Seigneurs et nos Maîtres”*.

Saint Vincent de Paul était curé de Chatillon-les-Dombes dans le diocèse de Lyon (France) quand il fut le promoteur d'une action de solidarité qui eut un retentissement historique. Un dimanche de l'été 1617, alors qu'il était prêt à célébrer l'Eucharistie, des femmes vinrent lui raconter la situation d'abandon dans laquelle se trouvait une famille malade de la peste. Pris de pitié devant cette douleur qu'il ressentait fortement, il essaya à l'homélie d'inspirer à ses paroissiens le désir d'aider cette famille qui se trouvait dans une situation si critique.

Les habitants du lieu répondirent favorablement. Ils se solidarisèrent avec ce problème et beaucoup allèrent offrir leur aide. Saint Vincent pensa qu'il fallait organiser cette action de solidarité afin qu'elle continue. Dans ce but, il fonda les Confréries de la Charité (1617) qui se propagèrent très vite dans les paroisses de la campagne

et dans les villages. Beaucoup de personnes charitables voulurent en faire partie pour faire le bien aux pauvres. Providentiellement, il rencontra Louise de Marillac (1591-1660) qui collabora étroitement à ses actions de charité, en tant qu'animatrice des Confréries de la Charité, établies dans les villages et dans les villes. Elle les visitait, elle leur donnait des orientations et elle les accompagnait.

En 1630, les Confréries de la Charité commencèrent à s'organiser dans les paroisses de Paris. Très vite, des difficultés survinrent car il fallait que ce service, aux pauvres malades à domicile, soit constant. Il y avait aussi certaines tâches que les Dames ne pouvaient pas faire.

C'est alors que se présenta Marguerite Naseau, simple fille des champs (1594-1633). Avant d'aller à Paris et de se mettre à la disposition de Louise de Marillac, elle avait passé son temps à aller de village en village pour l'instruction des enfants et des jeunes dans des écoles improvisées à l'air libre. Quelques mois avant la fondation de la Compagnie, elle mourut à l'hôpital St. Louis de Paris. Elle avait attrapé la peste après avoir accepté dans son lit une femme malade avec laquelle elle partagea sa chambre.

Toute sa vie fut un témoignage de dévouement et de solidarité, c'est ce qui provoqua sa mort. Elle se fit, dans un amour tout évangélique, la servante des plus délaissés. Vincent de Paul dira plus tard :

« Marguerite Naseau, de Suresnes, est la première sœur qui ait eu le bonheur de montrer le chemin aux autres... quoiqu'elle n'ait eu quasi d'autre maître ou maîtresse que Dieu ».

Son exemple fut communicatif... C'est ainsi que naquit, imperceptiblement, à la manière des choses divines, la Compagnie des Filles de la Charité. Le 29 novembre 1633, les premières Sœurs se regroupèrent autour de Louise de Marillac pour vivre, sous sa conduite, leur idéal en communauté fraternelle.

Elles eurent d'abord le soin des pauvres malades chez eux, dans les villes et les campagnes, puis, au fur et à mesure des besoins, celui des malades dans les hôpitaux, des petites filles à instruire, des enfants trouvés, des galériens, des soldats blessés, des réfugiés, des personnes âgées, des malades mentaux, et autres...

Le monastère de la nouvelle fondation sera les maisons des malades, le cloître les rues de la ville, la cellule une chambre de louage, la clôture leur obéissance, les grilles la crainte de Dieu et comme voile la sainte modestie. Le don à Dieu pour le servir dans les pauvres, elles le ratifient par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ainsi que celui qui leur est propre, celui du service des pauvres. Elles renouvellent ces quatre vœux chaque année en la fête de l'Annonciation. Chaque Sœur associe sa donation au *Fiat* de la Vierge Marie.

Saint Vincent voulut que la vraie profession de toute Fille de la Charité soit la confiance en la Divine Providence. Bien souvent il le rappelait aux premières Sœurs dans ses conférences.

En 1652, convaincus que la Charité du Christ, qui doit presser la Compagnie, ne connaît pas de frontières, Saint Vincent et Sainte Louise envoyaient en Pologne un premier groupe de Sœurs. Ainsi à la mort des Fondateurs en 1660, il y avait déjà 74 fondations au service des pauvres et 330 Sœurs, toutes en France sauf les six Sœurs envoyées en Pologne.

Le 18 janvier 1655, la Compagnie fut approuvée par le cardinal de Retz, archevêque de Paris, et le 8 juin 1668, huit ans après la mort des Fondateurs, elle reçut l'approbation pontificale du pape Clément IX.

Avec le temps, les activités sanitaires, éducatives et sociales des Filles de la Charité, réalisées en esprit de solidarité, sont telles que tous les gouvernements en Europe, pensent à elles pour leur confier le soin des institutions de bienfaisance, aussi bien publiques que privées.

Pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle, leur travail d'assistance et de solidarité se réalise en France et en Pologne. En 1790, à la fin du siècle des lumières, elles arrivèrent en Espagne. Tout au long du XIX^e elles s'implantèrent dans presque tous les pays d'Europe et de l'Amérique Latine, dans de nombreux pays d'Asie et en Amérique du Nord, ainsi que dans quelques uns d'Afrique et d'Océanie. Pendant le XX^e elles s'étendirent dans le monde entier.

Les gestes et les témoignages de solidarité se multiplièrent avec les guerres et les épidémies. En 1857, il se passa une chose assez curieuse, avec les événements de Constantinople, les Turcs sollicitèrent l'aide des Sœurs, on les appela les *Anges de la Miséricorde*. *Elles s'occupaient sans faire de distinction aussi bien des musulmans que des chrétiens qui se trouvaient dans les dispensaires ou bien dans les hôpitaux, les cantines, les orphelinats ou les écoles.*

L'historien Gabriel Jogand Pagés le raconte ainsi dans le livre : *Histoire populaire des Sœurs de Saint Vincent de Paul*, livre qu'il a écrit après sa conversion en 1888. L'histoire des infirmières et de la Croix Rouge Internationale nous rappelle la présence et la disponibilité des Sœurs pour assister les malades et les blessés dans les guerres et les catastrophes.

La Compagnie est internationale et actuellement elle est présente dans 94 pays. Les Sœurs sont 21 002 qui vivent dans 2509 communautés et 77 Provinces canoniques.

La diversité des services des Filles de la Charité est aussi grande que celle des formes de pauvreté dans le monde. Là où il y a de la

souffrance, une situation de misère, des injustices, un manque de solidarité... la Fille de la Charité voudrait être présente.

En fidélité au charisme des Fondateurs, la Compagnie, dirige son regard vers l'avenir, en écoutant attentivement le cri des Pauvres. Avec un cœur ouvert aux pauvretés du monde d'aujourd'hui, elle veut donner de nouvelles réponses avec audace, à partir de "l'imagination de la charité"¹, aux appels qui viennent "d'ici et de là"².

La Compagnie veut être une main tendue, prête à collaborer pour éradiquer la misère et l'injustice qui défigurent l'image de Dieu dans l'homme. Elle veut être comme le Bon Samaritain, quand elle se trouve face à la souffrance et à la douleur qui frappent les pauvres, remplies de compassion elle passe à l'action. Elle veut être la voix prophétique qui annonce quelque chose de nouveau et d'important : "Le Royaume de Dieu est proche et il est pour les pauvres".

Aujourd'hui comme hier, la Compagnie sait qu'elle est envoyée au monde pour continuer la mission de Jésus-Christ, car "du Fils de Dieu, les Filles de la Charité apprennent qu'il n'y a pas de misère qui leur soit étrangère"³. Ainsi, dans les cinq continents, au service de leurs frères dans le besoin, elles exercent leurs activités dans de nombreux domaines :

Dans l'enseignement, selon la réalité de chaque pays, en assumant la direction des centres, dans l'animation pastorale, ou en faisant partie du corps enseignant dans les écoles primaires et secondaires...

Dans le domaine social, insérées dans des quartiers marginaux, dans des villages et des régions défavorisés, en réalisant des activités diverses, en contact avec les besoins réels : visites à domicile, collaboration avec l'Église locale, avec la Famille Vincentienne et avec d'autres organismes. Elles travaillent dans des programmes d'action sociale pour susciter le développement intégral de la personne. Elles se penchent particulièrement sur la situation des enfants de la rue, des femmes maltraitées, des migrants et des réfugiés.

Dans le domaine socio sanitaire, elles ont des services dans des résidences de personnes âgées, dans des centres de gériatrie ; elles s'occupent de personnes handicapées, de malades mentaux, de malades du sida, de la lèpre, de la malnutrition ; elles ont l'administration des centres de soins, la formation du personnel sanitaire ; elles sont chargées de soutenir les initiatives de l'OMS en faveur de l'enfance.

¹ Novo millennio ineunte N° 50.

² Lignes d'Action des Filles de la Charité 2004 p. 6 (1).

³ Constitutions des Filles de la Charité N° 11.

Dans le domaine pastoral, elles sont présentes et elles collaborent activement à la pastorale paroissiale et diocésaine, à l'animation des groupes de jeunes, aux missions populaires dans les équipes des Lazaristes et des membres de la Famille Vincentienne, aux services d'accompagnement, comme assesseurs spirituels dans les mouvements de l'AIC, l'AMM, les JMV (JM). Elles collaborent à la pastorale sanitaire, dans les hôpitaux, les prisons, avec les personnes marginalisées. Elles participent aux comités d'éthique.

“L'appel entendu par les premières Sœurs est toujours celui qui, à travers le monde, suscite et rassemble les Filles de la Charité. Elles s'efforcent de retrouver à la source les inspirations et les intuitions de leurs Fondateurs, pour répondre, dans une fidélité et une disponibilité toujours renouvelées aux besoins de leur temps”.

**La Compagnie des Filles de la Charité
de Saint Vincent de Paul**

140, rue du Bac
75340 - PARIS Cedex 07
Tél : 33149 54 78 78
Fax : 33149 54 78 19
E-mail : secretairegene@cfdlc.org